

TRAIL EVASION SENINGHEM - 22 Mars 2020

REGLEMENT

• ARTICLE 1 : ORGANISATEURS

Les Délices de Léa et la commune de SENINGHEM organisent le **Dimanche 22 Mars 2020** la 12^e édition du TRAIL EVASION.

• ARTICLE 2 : LICENCE OU CERTIFICAT MEDICAL

Suivant la Mention reprise sur le **SITE OFFICIEL** du hors-stade de la ligue des hauts-de-France d'athlétisme :

Conformément aux articles L231-2 et L231-3 du code du sport et à l'article II A de la réglementation hors stade de la F.F.A

• Je joins une copie de ma licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou un Pass' Running, délivrés par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation, ou de ma licence délivrée par la FFCCO, la FFPM, également valable le jour de la course.

• Je joins une copie de ma licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée sur laquelle doit apparaître non-contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.

• Je joins une copie de ma licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL, en cours de validité à la date de la manifestation, si je suis engagé par un établissement scolaire ou une association sportive scolaire.

• Je joins mon certificat médical de non-contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou sa copie.

ATTENTION, la remise du certificat médical sur le téléphone n'est pas valable et refusé.

L'organisateur n'est pas tenu de vérifier l'authenticité des justificatifs d'aptitude transmis et ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas de falsification de l'un de ces derniers.

• ARTICLE 3 : LES PARCOURS TRAIL (Retrait des dossards jusqu' 8h45 - Pas de Litiges)

| | | | | | |
|----|-------|---------|----------------------|--------|------|
| 1. | 31 km | (20ans) | nés en 2000 et avant | Départ | 9h30 |
| 2. | 23 km | (18ans) | nés en 2002 et avant | Départ | 9h30 |
| 3. | 14 km | (16ans) | nés en 2004 et avant | Départ | 9h30 |
| 4. | 10 km | (16ans) | nés en 2004 et avant | Départ | 9h30 |

LES PARCOURS MARCHE NORDIQUE (non chronométrés)

| | | | | |
|----|------|--|-----------|--------------|
| 5. | 23km | (La licence, le CM ne sont pas obligatoires) | 1 Départ | 8h30 |
| 6. | 14km | (La licence, le CM ne sont pas obligatoires) | 2 Départs | 8h30 et 9h35 |
| 7. | 10km | (La licence, le CM ne sont pas obligatoires) | 2 Départs | 8h30 et 9h35 |

LES PARCOURS MARCHE (non chronométrés)

| | | | | |
|-----|-------------|--|----------|------|
| 8. | 23km | (La licence, le CM ne sont pas obligatoires) | 1 Départ | 8h30 |
| 9. | 14km | (La licence, le CM ne sont pas obligatoires) | 1 Départ | 9h35 |
| 10. | 10km | (La licence, le CM ne sont pas obligatoires) | 1 Départ | 9h35 |
| 11. | 4km famille | (La licence, le CM ne sont pas obligatoires) | 1 Départ | 9h35 |

Ces parcours natures inédits en 1 boucle sont composés à 95% de chemins de terre, de sous bois et de traversées de pâturages. Le tracé est matérialisé par fléchage au sol, rubalise, panneaux et signaleurs. Des ravitaillements sont prévus à l'arrivée et sur les parcours de 31, 23, 14 et 10km.

Au retour une soupe à l'oignon maison sera offerte à tous les participants. Possibilité de repas sur place (Friterie)

• ARTICLE 4 : INSCRIPTIONS

Les inscriptions TRAIL, le dépôt des CM et le paiement se font uniquement en ligne sur le site [http://trailevasionseninghem.fr/voir lien dans l'onglet « inscriptions »](http://trailevasionseninghem.fr/voir_lien_dans_l'onglet_inscriptions).

Les inscriptions MN et MARCHE rando se font soit : sur notre site <http://trailevasionseninghem.fr/en> téléchargeant le bulletin d'inscription papier. Le paiement des inscriptions Marche rando et MN se font par chèque à l'ordre : **Les Délices de Léa. Retour par courrier. Ou en ligne comme les épreuves « Trail » avec règlement par CB.**

Pour préserver notre organisation, **tout dossier incomplet sera refusé lors de l'inscription** et le montant des droits d'inscription pour les parcours est fixé à :

| | | |
|-------------|-----------------------------|-----------------------------------|
| > 31 km | 15 € jusqu'au 24 février et | 18 € du 25 février au 16 Mars fin |
| > 23 km | 11 € jusqu'au 24 février et | 14 € du 25 février au 16 Mars fin |
| > 10, 14 km | 8 € jusqu'au 24 février et | 10 € du 25 février au 16 Mars fin |

AUCUNE INSCRIPTION LE JOUR MEME et L'organisateur se réserve la possibilité de clôturer les inscriptions à tout moment.

Aucun remboursement des droits d'inscription ne sera effectué.

> 5€ pour la Marche et M. Nordique et 2€ pour la marche famille 4km jusqu'au 16 mars (Marche gratuit pour les moins de 12 ans)

Bulletin à télécharger sur : <http://trailevasionseninghem.fr/>

Le Bulletin (signé), le chèque libellé à l'ordre de « **Les Délices de Léa** » sera envoyé avant le 16 Mars 2020 cachet de la poste faisant foi à :

ADRESSE >> Christophe Leclercq - 2, impasse du blanc Guénon - 62380 SENINGHEM.

- **ARTICLE 5 : DOSSARDS**

Les dossards seront à retirer de 7h00 à 8h45 la salle d'activités de Seninghem.

Cession de dossard : Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course.

- **ARTICLE 6 : ASSURANCE et SECOURS**

Les organisateurs sont couverts par une assurance Responsabilité Civile. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Une assistance médicale sera assurée par la présence sur place d'un médecin et d'un poste de secours au départ et arrivée de l'épreuve.

Le dispositif de secours est mis en place pour pouvoir intervenir au plus vite à tous points du parcours, grâce au PC course placé près de l'arrivée.

Les secouristes avec le médecin présent pourront déclarer hors course un coureur pour des raisons médicales et de sécurité.

En cas d'accident d'une personne, tout concurrent est tenu à porter assistance ou de prévenir au plus vite l'organisation (signaleurs, ou poste de secours sur le parcours)

- **ARTICLE 7 : LES CONSIGNES**

Des consignes pour déposer vos affaires avant votre épreuve, seront disponibles dans la salle. La responsabilité des organisateurs ne saurait être engagée en cas de perte ou de vols des objets laissés aux consignes.

- **ARTICLE 8 : LES RECOMPENSES**

Fidèles à notre volonté de privilégier le plaisir de courir en pleine nature sur des parcours renouvelés chaque année pour le plaisir de tous et de **soutenir des associations ou structures relatives aux jeunes en situation d'handicap**, aucune récompense ne sera attribuée aux participants.

En 2019, nous avons reversé 15 354€, pour 4 associations avec des projets différents que nous avons suivi et depuis onze ans c'est plus de 96 000€ reversé également.

- **ARTICLE 9 : COUVERTURE PHOTO ET IMAGE**

Par son engagement, le concurrent donne à l'organisation le pouvoir tacite d'exploitation des images, vidéos couvrant l'évènement.

- **ARTICLE 10 : CONDITIONS GENERALES**

Tous les concurrents s'engagent à se soumettre aux règles de l'épreuve par le seul fait de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir avant, pendant et après l'épreuve. Tout participant est tenu de respecter le code de la route chaque fois qu'il empruntera la voie publique. Il est recommandé d'être en possession d'un téléphone portable et d'une couverture de survie.

- **ARTICLE 11 : PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

Notre évènement sportif est l'occasion privilégiée de vous faire découvrir et comprendre la richesse des milieux naturels et humains traversés mais aussi d'apprendre à le respecter. **Cette année pour limité nos déchets aux ravitaillements, vous pouvez venir avec votre gobelet perso. Pour faire le plein !**

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet (ex: gels), hors des lieux prévus à cet effet (poubelles dans zones de ravitaillement) entrainera la mise hors course du concurrent fautif. Nous comptons sur vous, aucun détritrus ne doit être jeté. Merci et Bonne course !

- **ARTICLE 12 : ANNULATION / NEUTRALISATION**

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, de condition climatique, de problèmes sanitaires ou de toutes autres circonstances, notamment celles mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisateur se réserve le droit d'annuler ou de neutraliser une ou plusieurs épreuves sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

- **ARTICLE 13 : CNIL**

Conformément aux dispositions de la Loi " Informatique et Liberté " n° 78-17 du 11 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pourrez recevoir des propositions de partenaires ou autres organisateurs. Si vous le souhaitez, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant votre nom, prénom et adresse. Idem pour la non publication de vos résultats sur notre site (mail de l'organisation) et celui de la FFA (mail : cil@athle.fr)

- **ARTICLE 14 : ACCEPTATION DU REGLEMENT**

L'inscription à l'une des épreuves du TRAIL EVASION de SENINGHEM vaut l'acceptation sans réserve du règlement ci-dessus dans sa totalité.